NOUVELLES DU JOUR

Les adjoints socialistes de Marseille devant le tribunal correctionnel

Marseille, 27 juin. — Dans son audience de cette après-midi, le tribunal correctionnel a rendu son jugement dans l'affaire des adjoints socialistes et des manifestants du 1er mai.

M. Cadenat adjoint pour la police, Vaulder adjoint pour les beaux-arts, 8 jours ; Lézy, adjoint pour les emplacements, 6 jours; Broccier, 1 mois.

M. Poullain, adjoint pour les plantations, est acquitté.

Le voyage du Czarewitch en Angleterre

Londres, 27 juin. — Le czarewitch, qui sera accompagné par le général Krener, arrivera vendredi à Port-Victoria.

Un train spécial l'emmènera à Londres où il descendra à la gare de Charing-Cross. Il se rendra ensuite à Malborough-House où il sera l'hôte du prince et de la princesse de Galles.

Les anarchistes en Espagne

Madrid, 27 juin. — La police a été avisée que les anarchistes avaient fait des préparations en vue de faire éclater un engin à la Chambre.

Toutes les recherches que l'on a faites tant à l'intérieur qu'en dehors de la Chambre sont restées sans résultat.

La date des élections

Paris, 27 juin. — Suivant certaines informations, la date du 20 août pour les élections aurait été arrêtée dans une réunion de chefs radicaux, tenue samedi dernier.

Un député socialiste filé

Paris, 27 juin. — Nous apprenons d'une source des plus certaines que, depuis quelques jours, un député socialiste est filé par des agents de la sûreté, qui ont reçu mission de ne le pas perdre de vue.

Ce député qui a déjà été impliqué récemment dans une affaire qui a fait du bruit, est fortement soupçonné, en ce moment, de chercher à provoquer dans la classe ouvrière de Paris, un mouvement insurrectionnel.

Le voyage présidentiel

Paris, 27 juin. — Contrairement à ce qui a été annoncé hier, nous pouvons affirmer qu'il n'est nullement question de reprendre le voyage présidentiel en Bretagne pour le mois prochain.

Les causes de l'ajournement de ce voyage ne permettent pas de supposer qu'il puisse s'accomplir cette année.

L'affaire de Siam

Paris, 27 juin. — On s'attend à recevoir, sous peu, des renseignements sur l'entrevue de notre représentant avec le roi de Siam, au sujet de l'incident Grosgurin.

Aux dernières nouvelles, on avait tout lieu de compter sur les bonnes dispositions du roi et sur son intention de nous donner les satisfactions et les garanties auxquelles nous avons le droit de prétendre, à la suite notamment de l'incident sus-visé.

Au Conseil des ministres

Paris, 27 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin, à 10 heures 1/2, à l'Elysée, sous la presidence de M. Carnot.

LE RÉGIME DES PÉTROLES

Ils se sont longuement entretenus de la question des pétroles et ont décidé de demander à la Chambre de discuter demain mercredi le projet de loi abaissant les droits sur les pétroles bruts et raffinés.

CONVOCATION DE RÉSERVISTES

Le conseil a en outre décidé de convoquer les réservistes pour le 5 septembre prochain. Les convocations déjà effectuées pour une autre date seront considérées comme nulles et non avenues.

Récompenses décernées à des religieuses

L'*Officiel* publie la liste suivante des récompenses décernées par le ministre de l'intérieur :

Médaille d'or. — Mme Rollet (Eugénie-Victorine), en religion sœur Saint-Thomas de Villeneuve, directrice de l'hôpital de Saint-Malo ; 57 ans de services.

Médaille d'argent. — Le jeune Thinevez (Isidore), treize ans, Châteaulin (Finistère), a sauvé au péril de sa vie, un enfant sur le point de se noyer dans le canal de Nantes, à Brest.

Médaille d'argent. — Mme Guineheu (Françoise), infirmière à l'asile des aliénés de Saint-Méen (Ille-et-Vilaine) : 39 ans de services.

Médaille d'argent. — Mme Bordenave (Marie-Hélène), en religion sœur St-Cypriani, supérieure de l'hospice des vieillards de St-Louis, à Fougères; 37 ans de services.

Médaille d'argent.— Mme Lelatouche (Marie-Françoise), en religion sœur St-Vincent, attachée à l'Hôtel-Dieu de Fougères; 29 ans de services.

Ont fait preuve en maintes circonstances, dit l'*Officiel*, du plus absolu dévouement.

L'ambassade de France à Londres

Paris, 27 juin. — Il se confirme que M. Decrais, ambassadeur à Vienne, a accepté le poste d'ambassadeur à Londres.

L'affaire Quiquerez-Segonzac

Paris, 27 juin. — L'arrestation dont parlait hier le *Gaulois* et qui a été opérée à Orléans se rapporte à l'affaire Quiquerez Segonzac; cette arrestation, dit le même journal aujourd'hui, est celle du lieutenant de Segonzac.

« Aujourd'hui, ajoute le même journal, nous apprenons que le ministère de la marine est en possession depuis le 17 juin du rapport du capitaine Fortin, qui a été chargé de faire une enquête officielle sur la mort du lieutenant Quiquerez.

» Ce rapport serait affirmatif dans ses conclusions et si hostile au lieutenant de Segonzac, que le ministre compétent va probablement envoyer le lieutenant de Segonzac au Sénégal, pour y être confronté avec certains témoins et y passer en jugement. Tel y a lieu.

» Il y a lieu de noter, en effet, que le capitaine Fortin n'a pu entendre ni le colonel Fix, beau-père du lieutenant Quiperez, ni le lieutenant de Segonzac, ni plusieurs témoins importants. Son rôle d'enquêteur n'était pas celui d'un juge d'instruction. »

Une agence officieuse confirme que le lieutenant Segonzac part pour le Sénégal.

Réunion de l'union libérale des droites

Paris, 27 juin. - L'union libérale des droites s'est réunie sous la présidence de M. d'Aillières. La question des boissons est à l'ordre du jour.

Après une longue discussion à laquelle ont pris part MM. de Mackau, baron Reille, de Levis, du Saussay, Neyraud, etc., etc., la réunion décide qu'elle ne saurait accepter le projet de loi tel que l'a voté le Sénat, et que ses membres doivent le combattre à la tribune.

Sur l'observation de M. de Mackau, la réunion décide qu'il faudra vivement insister pour que la réduction sur le prix des fourrages, qui n'est actuellement accordée par les Compagnies de chemin de fer que jusqu'à la fin d'août, soit prolongée jusqu'au mois de janvier.

Les pétroles

Paris, 27 juin. — La commission des douanes s'est décidée, non sans protester et sans faire les plus expresses réserves, à accepter le projet de convention franco-russe au sujet des pétroles ; elle s'est inclinée devant l'impossibilité de rouvrir de nouvelles négociations et la nécessité de ratifier le traité avant le 1er juillet.

L'exécution de Redt à Saint-Mihiel

L'exécution de Redt, l'assassin de Harville, a eu lieu hier matin.

Après qu'on eut averti le condamné que l'heure de l'expiation suprême était venue, M. l'abbé Verjus, curé de Saint-Mihiel, fut introduit auprès lui. Redt se confessa, puis embrassa le crucifix. Après la toilette, M. l'abbé Verjus revint auprès du patient, l'embrassa et lui fit encore baiser le Crucifix. On a dit que Redt avait eu une défaillance, et qu'il avait fallu pour ainsi dire le porter. Non, il n'avait que quelques pas faire; et il marchait aussi vite que le permettait le ligottement réglementaire.

Le crime de la rue Botzaris

Paris, 27 juin. — Le service de la Sûreté suit une nouvelle piste concernant la victime de la rue Botzaris. Les agents de la brigade spéciale sont chargés de rechercher une femme Elehboltzer, née Eugénie Jacques, âgée de 26 ans, disparue quelques jours avant la découverte des débris humains trouvés dans la cave de la maison en construction, rue Botzaris.

Le droit sur l'alcool

Paris, 27 juin. — Après avoir entendu M. Catus, directeur général des contributions indirectes, la commission du budget a résolu de porter à 200 fr. le droit sur l'alcool fixé à 156 fr. par le Sénat. Cette augmentation compense la suppression du droit de 10 cent. par hectolitre sur les congés des négociants en gros qu'avaient votés le Sénat et que repousse la commission.

M. Peytral, retenu au Sénat viendra demain s'entendre définitivement avec la commission.

La grève des cochers

Paris, 27 juin. — La grève des cochers est sur le point de se terminer. Les grévistes ont commencé à reprendre le travail aujourd'hui. La reprise sera complète dans deux jours.

La situation au Dahomey

Le Havre, 27 juin. — Le steamer *Ville-de-Maranhao* de la Compagnie des Chargeurs-Réunis, qui doit partir du Havre le 5 juillet prochain, embarquera à son escale à Bordeaux 400 officiers et soldats pour la côte occidentale d'Afrique, notamment pour le Dahomey.

Paris, 27 juin. — La *Liberté* dit :

« Il est probable que dans trois semaines on sera fixé sur ce qui pourra être fait au sujet des ouvertures pacifiques de Behanzin.

» Quant à l'intention qu'on lui prête d'envoyer des délégués auprès du gouvernement français pour négocier en son nom, elle ne paraît pas reposer sur des données sérieuses. »

Le choléra dans le Midi

Toulon, 27 juin. — Il n'y a plus de cas de choléra depuis dimanche à Toulon et depuis hier à Alais.

L'odyssée d'Arton

Tunis, 27 juin. — Le bruit court ici avec persistance qu'Arton, venant de Tanger, a été vu à Tunis ; il voyagerait sous le nom de *Burg*.

Les élections allemandes

Berlin, 27 juin. — A une heure du matin, on connaît les résultats de 166 élections de ballottages. Ils se répartissent ainsi :

Conservateurs 25, parti de l'empire 10, nationaux libéraux 35, union libérale 10, libéraux démocrates 21, démocrates de l'Allemagne du Sud 7, centre 7, Polonais 7, antisémites 14, socialistes 20, guelfes 7, Alsacien protestataire 1.

Les élections de ballottage apportent donc un contingent de 101 députés au parti militariste, tandis que l'opposition n'est renforcée que de 65 députés.

Il n'est plus permis de mettre maintenant en doute l'adoption de la loi militaire.

Condamnation du député Ahlwardt

Berlin, 27 juin. — La chambre correctionnelle du tribunal de première instance a condamné aujourd'hui le député antisémite Ahlwardt à trois mois de prison pour avoir outragé, dans un discours prononcé à Essen, tous les fonctionnaires prussiens et en particulier les fonctionnaires judiciaires.

Un attentat avorté en Espagne

Séville, 27 juin. — On a découvert un pétard de forte dimension dans la cour du palais royal de l'Alcazar. On a pu éteindre la mèche avec de l'eau.

La catastrophe du « Victoria »

Londres, 27 juin. — On télégraphie de Port-Saïd au *Standard* de ce matin :

« Voici quelques détails complémentaires sur la catastrophe du *Victoria* :

» L'amiral Tryon, aussitôt après l'abordage, fit les signaux de secours, mais avant que les canaux des autres navires de la flotte eussent pu arriver, le *Victoria* avait plongé de l'avant et se tenait presque perpendiculairement, les hélices hors de l'eau.

» Les canots de sauvetage se mirent néanmoins à l'œuvre et embarquèrent le plus d'hommes possible; cependant l'énorme aspiration de la mer causée par l'engouffrement du cuirassé entraîna jusqu'aux plus forts nageurs.

» Il se confirme que l'amiral avait voulu diriger le *Victoria* vers la terre et que voyant bientôt que tout était perdu, il ordonna le sauve-qui-peut; mais jusqu'au moment où le vaisseau s'abîma dans les flots, on vit l'amiral à son poste, sur la passerelle, les bras croisés.

Un membre du gouvernement a annoncé hier à la Chambre des communes la rectification des chiffres précédemment donnés sur la catastrophe du *Victoria*; 287 hommes ont été sauvés, et 22 officiers et 238 hommes ont été noyés.

Ecroulement d'une maison. — Nombreuses victimes

Fort-Scott (Kansas), 27 juin. — Une maison de quatre étages s'est effondrée, ensevelissant 75 personnes. Il y aurait une vingtaine de morts.

Rupture d'une digue aux Etats-Unis

Londres, 27 juin. — Le correspondant du *Times* à Philadelphie dit que d'après des avis de la Nouvelle-Orléans une brèche s'est produite dans la digue, au-dessus de la ville et a causé l'inondation de plusieurs centaines de mille carrés de plantations de sucre, du côté de l'Est. Cette inondation se dirige sur le lac de Pontchartrain.

Révolte des Mogols en Chine

Londres, 27 juin. — On mande de Sanghaï au *Times* : « Le bruit court qu'une émeute sérieuse aurait lieu dans le pays des Mogols, près de Wehol.

» Des troupes nombreuses auraient été envoyées sur les lieux. ».

Le choléra à La Mecque. — 900 décès dans une journée

La Mecque, 27 juin. — Hier, il y a eu 900 décès cholériques.

MENUS PROPOS

Tandis que la France applaudissait le général Dodds et que le gouvernement lui faisait une si étrange réception, M. Sarrien prononçait, à propos de l'interdiction de se présenter dans plusieurs circonscriptions pour le mandat de député, cette phrase : « il est dangereux qu'un homme s'élève au-dessus des autres !» Et je n'ai vu aucun journal qui l'ait relevée. Pourquoi ? Elle est pourtant aussi bête que décourageante. Elle est bête, car alors il faudrait logiquement ramener tous les hommes au niveau des idiots; elle est décourageante, parce qu'elle rend suspects tous ceux qui rendent des services éminents ; le général qui remporte une victoire, le savant qui fait une grande découverte, l'orateur qui domine les passions de la Chambre, le journaliste qui compte le plus de lecteurs !

Et M. Sarrien n'est pas à Charenton ! Pauvre France !

***

La poste nous apporte la constitution d'une commission d'études pour le percement du canal des Deux-Mers. Nous applaudissons au projet, espérant bien qu'il ne tournera pas au Panama.

Mais nous voyons figurer là-dedans, M. Ferroul, un socialiste. Comment ! les socialistes réclament la confiscation par l'Etat de toutes les mines et carrières, des canaux et chemins de fer, et voilà M. Ferroul qui propose le percement, par une compagnie, d'un canal qui doit assurer 150 millions de bénéfices ! Jolis farceurs tout de même que ces gens-là.

Et puis le programme du concours est signé *E. Moreau*. Est-ce le député de Roubaix ?

Enfin, on a oublié de nous dire si les étrangers, quels qu'ils soient, seront exclus de la souscription et ne pourront à aucun titre posséder d'actions du futur canal. Souvenons-nous de ce qu'ont fait les Anglais pour Suez et prenons nos précautions. VIGILANT.

Situation météorologique. — Roubaix 28 juin. — Bulletin météorologique. Température :

A sept heures du matin 15 degrés au-dessus de zéro
A une heure du soir 24 degrés au-dessus de zéro
A cinq heures du soir 23 degrés au-dessus de zéro

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les bouchers de Roubaix. — Nous avons donné hier le texte de l'affiche municipale relative à la taxe. On ne l'apposa que vers sept heures du soir.

Une foule énorme se pressa, dès son affichage, pour lire le placard, et, de toutes parts, on fit des réflexions, les uns pour, les autres contre l'arrêté. — Nous devons dire, pour être justes, que la grande majorité prenait parti pour la taxe, et son application a même soulevé, sur la Grande-Place, parmi le public, des cris de : A bas les bouchers ! Vive le Maire !

L'application de la taxe n'a pas généralement été faite mercredi matin. En ce moment, les bouchers se préoccupent de savoir si la loi leur ordonne de mettre des étiquettes, et, à l'heure qu'il est, la Mairie est assiégée de visites de bouchers qui demandent aux autorités municipales de leur remettre directement les étiquettes à poser sur la viande. Cela, on le comprendra aisément, n'est fait que pour gagner du temps. On a, du reste, remédié à cet inconvénient, en envoyant des agents avec l'ordre de veiller à l'application de l'arrêté municipal.

Dès jeudi matin, donc, la taxe sera absolument appliquée, et il n'y aura plus sujet à discussion.

M. le Maire et l'adjoint Desobry à Paris. — Hier matin, par l'express de 7 heures 22 M. Carrette, maire et M. Desobry, adjoint, se sont rendus à Paris, au ministère, pour discuter les importants travaux de l'égout collecteur et le règlement des caisses de retraite. Ces messieurs sont accompagnés de M. Peltier, directeur de l'octroi, et d'un brasseur de Roubaix pour s'occuper en même temps en haut lieu, de l'importante question de l'exercice des brasseurs.

Les résultats d'une adjudication. — Mardi, à onze heures du matin, a eu lieu, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Hervé Milbéo, adjoint au maire, assisté de MM. Pierre Trannoy et Henri Thérin, conseillers municipaux, et en présence de M. le Directeur de la Voirie et de M. le Receveur municipal, l'adjudication suivante :

Mise en état de viabilité du boulevard de Cambrai (partie comprise entre les rues de Croix et de l'Epeule.— Quatre entrepreneurs, soumissionnaires, se sont présentés, savoir : M. Clovis Bleuzé, de Houplines, avec 3 0/0 de rabais; M. Gustave Tiberghien, de Roubaix, avec 8 0/0; M. Jules Desplanques, de Roubaix, avec 13 0/0; M. Louis Colin, de Lille, avec 9 0/0. — M. Jules Desplanques a été déclaré adjudicataire.

Le devis s'élève à la somme de 14.000 fr., y compris celle de 157,13 pour dépenses imprévues. Cautionnement à verser 465 fr.

Une revue de gendarmerie à la caserne de la rue des Arts. — M. le lieutenant de gendarmerie Poilvez a passé, hier après-midi, la revue trimestrielle des trois brigades de Roubaix. L'inspection du casernement et les examens théoriques ont succédé à la prise d'armes.

Les grèves. — Nous avons dit hier qu'il restait 42 tisserands à rentrer à la fabrique de MM. F. et H. Carissimo, quai de Wattrelos. Ils ont tous repris le travail, mardi matin, à six heures, selon nos prévisions, et la grève se trouve ainsi complètement terminée.

Aucun changement à signaler en ce qui concerne les 26 rattacheurs grévistes de la filature de laine de MM. Cavrois-Mahieu et fils, rue Montgolfier.

Un suicide émouvant. — Mardi matin, vers onze heures et demie, le bruit se répandit, rue de Tourcoing, qu'un grave accident s'était produit dans la teinturerie de MM. Achille Deguffroy et Cie, où, disait-on, M. Deguffroy aurait trouvé la mort en tombant dans un baquet d'eau bouillante. Nous sommes allés aussitôt aux renseignements et voici ce que nous avons appris :

Nos lecteurs ont encore présents à la mémoire qu'il y a quelques semaines, M. Emile Vanwysberghe, associé de M. Achille Deguffroy, fut arrêté, en même temps qu'un sieur Jules Decottignies, comme inculpé dans les vols de coton dont nous avons relaté tous les détails.

Or, depuis l'arrestation de Vanwysberghe, M. Deguffroy était devenu sombre et taciturne, il ne mangeait presque plus, tenait de temps à autre des propos incohérents, et lundi encore, en préparant une cuve de bi-chromate de potasse, il disait à son contremaître « voilà quelque chose d'énergique, ça doit être bon pour s'en aller... » !

Comme la besogne ne pressait pas, les ouvriers n'avaient pas travaillé lundi et ils ne devaient reprendre le travail que mardi à la rentrée de une heure ; en effet, pendant toute la matinée de mardi, M. Deguffroy, assisté de son contre-maître, M. Pierre Decottignies, avait pris toutes les dispositions pour la reprise du travail.

Soudain, vers onze heures, M. Deguffroy invita le contre maître et le chauffeur à aller prendre une consommation à son cabaret, rue de la Barbe-d'Or : ces messieurs s'y rendirent avec lui.

Avant de quitter l'estaminet pour retourner au travail, M. Deguffroy dit à sa dame qu'il avait mis dans le coffre-fort de la fabrique une petite boîte pour elle. Mme Deguffroy ne tint pas compte de l'observation de son mari, qui était allé reprendre le cours de son travail dans la teinturerie, pendant que le chauffeur retournait à sa besogne, et que M. Decottignies reprenait également la sienne.

A 11 h. 1/2, le domestique qui fait la ville était de retour à l'établissement de la rue de Tourcoing et le contre maître Decottignies se disposait à aller chercher la marchandise que le garçon apportait quand, passant dans la teinturerie, près des cuves, il aperçut dans le baquet de bi-chromate de potasse, dont nous parlons plus haut, le malheureux Deguffroy qui se débattait contre les spasmes de l'asphyxie et de l'empoisonnement. (L'eau était froide : il est donc inexact que M. Deguffroy ait été brûlé comme le bruit en a couru.).

Le contre-maître appela à l'aide le chauffeur Joseph Deneef, et tous deux se mirent en devoir de retirer de la cuve leur patron, qui vivait encore. On fit appel au concours de M. Turlin, pharmacien, qui arriva en toute hâte, et fit prendre à M. Deguffroy un réactif des plus énergiques.

D'abord M. Deguffroy, ne voulut pas désserrer les dents, et l'on dût lui faire ouvrir la bouche de vive force pour faire ingurgiter la potion. Le malheureux implorait les personnes qui lui prodiguaient des soins empressés en leur disant : « laissez-moi mourir ! »

Sur ces entrefaites on était allé à la recherche d'un docteur : M. Ballenghien et plusieurs de ses collègues arrivèrent presque ensemble, et usèrent de tous les moyens en leur pouvoir pour sauver le malheureux; tout secours fut inutile, M. Deguffroy rendit le dernier soupir après une demi-heure de terrible agonie.

On transporta alors le cadavre au domicile de la rue de la Barbe d'or; on juge de la douleur de Mme Deguffroy et des membres de la famille, à l'annonce de la fatale nouvelle.

M. Pradier, commissaire de police du premier arrondissement, s'est rendu sur les lieux du suicide pour ouvrir une enquête. La nouvelle a produit dans tout le quartier une vive émotion, car M. Deguffroy était très estimé de ses ouvriers et de tous ses voisins.

La cause ? On la devine. L'arrestation de son associé, ainsi que nous le disons plus haut, avait causé un grand préjudice à l'infortuné teinturier, et déjà, bien des clients l'avaient menacé de le quitter ; c'est alors que le désespoir s'empara de M. Deguffroy et qu'il décida d'en finir avec la vie. M. Deguffroy était âgé de 37 ans.

Une chute de quinze mètres. — Nos lecteurs ont encore présente à l'esprit la catastrophe survenue, le jeudi 18 mai, aux chantiers de contruction du réservoir des Eaux de la Lys, au Huchon. Quatre ouvriers chaudronniers étaient tombés avec leur pesant outillage, d'une hauteur de dix mètres, par suite de la rupture d'un madrier de soutènement, et s'étaient grièvement blessés.

Mardi après-midi, vers trois heures et demie, les mêmes chantiers ont été le théâtre d'un nouvel et lamentable accident.

Un jeune homme de 18 ans, Léopold Mercier, préposé au chauffage des clous à river, pour le boulonnement des tôles, était occupé à son travail, à une élévation de quinze mètres environ, et tout marchait régulièrement, lorsqu'il posa par mégarde le pied dans l'espace libre entre deux des immenses plaques, posées à plat sur des poutrelles.

Le malheureux tomba dans le vide, en poussant un cri d'angoisse, et, rebondissant d'échafaudage en échafaudage, vint s'abîmer comme une masse sur le sol argileux, légèrement détrempé par la pluie, circonstance qui l'empêcha sans doute de se tuer sur le coup.

Tout le personnel des chantiers se précipita à son secours, et il fut transporté, privé de sentiment, aux bâtiments de l'Hospice de Barbieux, distants de quelques mètres seulement.

Pendant qu'on allait à la recherche d'un médecin, et qu'on faisait prévenir les parents de la victime à Croix, au sentier du cimetière, les bonnes religieuses la faisaient étendre sur un matelas, et lui prodiguaient les soins les plus empressés.

Lorsqu'arriva M. le docteur Harlet, il constata que le jeune ouvrier avait les deux cuisses fracturées, et qu'il portait une plaie contuse à la lèvre inférieure, ainsi que de graves et multiples contusions sur toutes les parties du corps.

Grâce aux secours fournis par la pharmacie de l'établissement hospitalier, le praticien put procéder à un pansement sommaire, et le blessé fut installé avec toutes les précautions possibles sur une civière qu'on s'était procurée au poste de police du 2e arrondissement; puis on se dirigea vers l'Hôtel-Dieu, sur les ordres pressants de M. le docteur Harlet. Plusieurs ouvriers, entre autres le chef montenr, avaient tenu à accompagner leur jeune camarade jusqu'à destination.

L'état de Léopold Mercier n'est pas sans donner d'inquiétudes. A son arrivée à l'hôpital, il n'avait pas encore repris ses sens, et l'on ne pouvait prévoir quelles seraient les suites de sa terrible chute.

Son vieux père, qui travaille à l'usine Isaac Holden, à Croix, était accouru à la première nouvelle de l'accident. L'immense douleur qui l'accablait faisait véritablement peine à voir.

Une prétendue affaire de mœurs. — Plusieurs de nos confrères, annoncent avec un grand luxe de détails dans leur numéro portant la date du 29 courant, qu'une affaire de mœurs se serait produite il y a quelques jours dans le populeux quartier du Pile, rue Casimir-Périer.

Nous y sommes allés de notre enquête, et voici les renseignements que nous avons puisés à bonne source.

Dans la rue Casimir-Périer, habitent les époux Kesteloot, qui, soit dit en passant, vivent depuis un certain temps en mauvaise intelligence ; Mme Kesteloot avait à plusieurs reprises manifesté l'intention de se séparer de son mari, et avait même pris conseil à cet effet de M. le Commissaire de police du troisième arrondissement. Mme Kesteloot arguait comme motif : l'incompatibilité d'humeur.

Le magistrat lui ayant fait observer que ces questions n'étaient pas de sa compétence, invita Mme Kesteloot à s'adresser au Parquet.

Devant cette réponse la ménagère avoua alors à M. le Commissaire que son mari aurait tenté d'abuser de son enfant à elle, Marie Devernay, âgée de dix ans.

A la suite de cette dénonciation, M. le commissaire fit appeler la fillette, et l'interrogea très adroitement. Aux questions posées par le magistrat, l'enfant déclara que le récit de sa mère était absolument inexact, et qu'elle ne savait pas ce dont voulait parler Mme Kesteloot.

Il résulte, en effet, de l'enquête menée par M. Vancostenoble, commissaire de police, qu'il n'y a dans toute cette histoire qu'une affaire de chantage. Mme Kesteloot est fatiguée de vivre avec son mari et elle a juré d'employer tous les moyens pour se débarrasser de celui-ci et obtenir le divorce.

Nos confrères ajoutent que Kesteloot s'est enfui en Belgique, pour échapper à la justice : cela est complètement faux, Kesteloot ne pouvant plus vivre en commun avec sa femme a résolu un jour de retourner dans son pays, à Menin. C'est là qu'il est parti dans la journée de samedi dernier.

L'affaire en est là pour le moment; mais nous croyons savoir que Mme Kesteloot pourrait bien recevoir d'ici peu, sous forme d'assignation, des nouvelles.. désagréables de son mari.

Une arrestation. - Un négociant en déchets de coton, de Roubaix, M. T.., appelé hier au parquet de Lille, a été arrêté à la suite de son interrogatoire. Il s'agit, paraît-il, d'une affaire de mœurs.

Tristes suites d'une attaque d'épilepsie. — Un tisserand du nom de François Deroose, âgé de 41 ans, qui demeure rue d'Alger, à l'estaminet de la « Goëlette », était occupé, mardi matin, vers onze heures, à préparer le dîner du ménage.

En retirant du feu une marmite, pleine de soupe en ébullition, le malheureux, qui tombe d'épilepsie, fut pris à l'improviste d'une violente attaque, et renversa sur lui le récipient, qui le brûla grièvement au bras droit et sur plusieurs parties du corps.

Un médecin, M. Montaigne, requis pour lui donner des soins, le fit admettre d'urgence à l'Hôpital, après un pansement sommaire.

Une réunion de femmes socialistes. — Un groupe de femmes socialistes organise, pour le samedi 1er juillet, une réunion publique dans la salle Lepers.

C'est le citoyen Delory, de Lille, qui prendra la parole.

Un accident. — Mardi, vers six heures du soir, un ouvrier de chez MM. A. Motte et Cie, rue des Longues-Haies, M. Gustave Lapauw, 25 ans, demeurant à Croix, cour du Pavillon Chinois, était occupé près de son métier, quand, par suite d'un faux mouvement, il eut la main gauche prise dans un engrenage.

Après avoir reçu les soins d'un medecin, il a été transporté à l'hôpital.

Une enfant tombée à l'abreuvoir. — Mardi, vers cinq heures et quart du soir, une enfant, âgée de neuf ans, Louise Defahaye, qui demeure chez ses parents rue de l'Epeule, s'amusait tout près l'abreuvoir. Tout à coup la pauvre fillette fit un faux mouvement, glissa et tomba dans le bassin.

A cette vue, un passant, M. Henri Brackevel, marchand d'avoine, chemin de la Mackellerie, n'écoutant que son courage, se jeta résolument à l'eau et eut le bonheur de retirer l'enfant saine et sauve.

Conduite au cabaret De Rycker, l'enfant reçut des soins immédiats puis son sauveteur la ramena chez ses parents.

Outrages aux agents. — Mardi soir, un commissionnaire à la gare, Henri De Sempel, a été trouvé ivre-mort dans la rue de l'Avocat. Un agent l'a conduit au poste de police du premier arrondissement. Durant le parcours, l'ivrogne a invectivé l'agent et s'est rebellé. De Sempel sera poursuivi de ce chef.

Cabaretière irascible. — Pendant toute la journée de lundi, plusieurs scènes de ménage se sont produites, entre les époux C. Dewasme, cabaretiers et marchands d'oiseaux, rue Watt.

Vers dix heures et demie du soir les scènes devinrent plus graves et la police dût intervenir et mettre en état d'arrestation la cabaretière qui, s'étant armée d'une chope, en avait porté un coup si violent au côté gauche de la tête de son mari, que le malheureux cabaretier en eut l'oreille presque complètement coupée.

On fit appel au concours de M. le docteur Lepers, qui prodigua ses soins au blessé.

Quant à la cabaretière irascible, elle a été écrouée au dépôt de la rue des Arts.

M. Broigne, commissaire de police du deuxième arrondissement, a ouvert une enquête. Dans l'après-midi de mardi, le magistrat a mis en liberté la cabaretière qui « a juré, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus. »

Accident rue Saint Joseph. — Un ouvrier tisserand, Liévin Vandlays, âgé de 49 ans, demeurant rue Saint-Joseph, a, par suite d'un faux pas, été projeté sur la calandre de MM. Motte et Delescluse frères, teinturiers-apprêteurs, qui stationnait en face de son habitation.

Dans sa chute, M. Vandlays s'est fait une blessure à la figure.

Les suites d'une dispute. — Un grand rassemblement s'était formé lundi soir, vers sept heures, rue de Tourcoing, autour d'un homme et d'une femme qui s'invectivaient de la belle façon; peu à peu la discussion dégénéra en rixe, et l'agent de service rue de Tourcoing dut intervenir pour mettre fin à cette scène qui provoquait un rassemblement énorme.

Un procès-verbal a été rédigé à la charge d'Albéric Gérisse, âgé de vingt-sept ans, cabaretier, rue des Archers, à Tourcoing, pour coups volontaires sur la nommée Clara Verbeck, âgée de trente-deux ans, journalière, demeurant au Brun-Pain, également à Tourcoing.

Entre maçons. — Deux ouvriers maçons, qui avaient trop fêté la dive bouteille, se prirent de querelle lundi après-midi, boulevard de Strasbourg.

Un agent de service dans le quartier fut mandé, pour faire cesser les combattants; à son arrivée sur les lieux un des deux individus prit la fuite, l'autre invectiva l'agent, ce qui lui valut une conduite en règle, pour le poste de police.

Chemin faisant l'ivrogne frappa le représentant de l'autorité mais force resta à la loi, et le maçon emmené en lieu sûr.

Il déclara se nommer Edouard Ellewarck, âgé de 49 ans, demeurant rue Bayart.

Les jeux de hasard. — Les agents de service à la ducasse du quartier du Jean-Ghislain, lundi soir, ont saisi rue de l'Ommelet, un jeu de hasard, appartenant à Gustave Volckaert, âgé de 32 ans, demeurant rue Decrème — ce n'est qu'après lui avoir fait part qu'un rapport était rédigé à sa charge que Volckaert a été laissé en liberté.

Arrestation d'un expulsé. — Lundi, vers onze heures du soir, l'agent Dujardin a procédé à l'arrestation, rue d'Alma, d'un sieur Jean Bernard Mils, né à Gand.

Mils, qui était sous le coup d'un arrêté d'expulsion, a été conduit au dépôt du premier arrondissement, en attendant son transfert pour Lille.

La divagation des chiens. — Dans la journée de lundi, le service de surveillance des chiens errant sur la voie publique a ramassé six animaux qui ont été mis en fourrière. Des rapports ont été rédigés à la charge de deux propriétaires.

Pélerinage Eucharistique à Armentières, du 2 juillet 1893. Les personnes désirant profiter individuellement de la réduction de 50 0/0 dans les trains spéciaux, doivent prendre, chez M. Reboux, imprimeur, au *Journal de Roubaix*, une carte d'invitation qui est dès maintenant à leur disposition contre versement de 10 centimes. 34993—72708

Communications diverses

Ecole de Natation. — 27 juin. — Température de l'eau. — Huit heures du matin, 18 degrés; cinq heures du soir, 20 degrés. Aujourd'hui, mercredi, jour des dames, depuis trois heures de l'après-midi, jusqu'à l'heure de la fermeture.

Avis aux bouchers et aux charcutiers. — Réunion, jeudi, 29 juin, à huit heures et demie du soir, chez M. Oscar Lefebvre.

Prévoyants de l'Avenir. — Les sociétaires de la 127e section sont informés qu'à partir du 1er juillet le siège social est transformé à l'hôtel des Sapeurs-Pompiers, Grand'Place. La recette s'y fera donc le 1er dimanche de chaque mois de 10 heures à midi précises.

WATTRELOS

Fraude suivie de visite domiciliaire. — Mardi vers midi et demi, un tisserand, Jean-Baptiste Lefebvre, demeurant au hameau du Ballon, a introduit dans sa demeure sur une brouette un sac de farine de provenance belge sans en avoir acquitté les droits d'entrée.

Deux douaniers, Dauchy et Leblain avaient saisi la manœuvre. Ils se mirent à la poursuite de l'individu, qui leur ferma brusquement la porte au nez. Ils firent alors surveiller la maison par des camarades pendant qu'ils allaient aviser M. le lieutenant Lemaire, du bureau du Touquet, de ce qui venait de se passer.

Celui-ci ne tarda pas à arriver. De nouveau Lefebvre refusa d'ouvrir la porte de sa maison. Le lieutenant envoya alors un brigadier de douane requérir l'intervention de M. Robert, commissaire de police.

Le magistrat réussit enfin à entrer dans la maison. Accompagné du lieutenant et de plusieurs préposés, il procéda à une perquisition qui amena la découverte de la brouette complètement démontée, mais avec des traces de boue sur la roue : le magistrat trouva également le sac de farine dans le grenier.

Lefebvre se vit alors dresser un double procès-verbal par la douane l'un pour fraude et l'autre pour entraves aux perquisitions de la justice.

Inauguration d'une voie ferrée prolongeant la ligne de Roubaix-Wattrelos. — La ligne de chemin de fer ou tronçon belge qui doit faire suite à la ligne de Roubaix-Wattrelos à la frontière, sera mise en circulation le 1er juillet prochain. Il y aura deux trains le matin et deux le soir. Les heures de ces trains seront publiées prochainement.

Taxe vélocipédique. — La mairie nous communique l'avis suivant :

« Le Maire de la ville de Wattrelos rappelle aux propriétaires de vélocipède que c'est le jeudi 29 juin courant qu'expire le délai pour la déclaration touchant les appareils de locomotion ayant trait à la vélocipédie.

» Il croit utile de rappeler aux possesseurs de ces appareils que les taxes seront doublées à l'égard de ceux qui auraient omis de faire à cette date la déclaration prescrite par la loi.

Autorisations de bâtir. — Deux propriétaires, MM. Pierre Bonte, cultivateur et Emile Desmulliez sollicitent l'autorisation de construire, le premier deux maisons au Sartel, le second cinq maisons au Petit Tournai.

Un vol de volailles. — Lundi soir, le brigadier de douanes Benoit Gustave et le préposé Fournier ayant aperçu quatre individus marchant deux à deux à la dérobée, se cachèrent et les attendirent. Lorsque la bande arriva près d'eux, les douaniers sortirent de leur cachette et parvinrent à arrêter les deux derniers, qui étaient des gamins porteurs d'un sac contenant douze poules, un coq et un lapin. Deux poules et un coq étaient vivants, les autres volatiles étaient tués.

Les douaniers du Touquet prévinrent la gendarmerie qui mit en état d'arrestation les deux individus après avoir acquis la certitude que les animaux de basse-cour avaient été volés au préjudice d'un charron, M. Benjamin François, demeurant rue Pierre-de-Roubaix. Le vol avait été commis dans un enclos situé entre les rues Monge et des Longues Haies.

Les deux maraudeurs sont : Isidore Vergegle, rattacheur, âgé de 16 ans et Alexandre Piquette, tourneur en fer, même âge, tous deux demeurant à Roubaix. Les volatiles étaient destinés à une femme Nathalie Callaert, demeurant au Mont-à-Leux. La victime de ce vol, sur un avis de la gendarmerie, s'est rendue à Wattrelos et a reconnu les volailles que la douane avait saisies.

Tapage nocturne. — Lundi, à minuit quarante-cinq, les quatre frères Lagache, tisserands, ont fait du tapage dans la rue Négrier et proféré des insultes à l'égard d'un habitant de cette rue. M. Robert, commissaire de police, a dressé procès-verbal à la charge des perturbateurs.

LETTRES MORTU